

L'édito par Franck Dreyer

Responsable de l'Atelier Développement Responsable du Sncd

Qu'est-ce qui pèse 2 300 kg et possède une envergure d'environ 72 m, soit supérieure à celle d'un Boeing 747 ?

L'avion électrique Solar Impulse 2 en fibre carbone : 17 000 cellules solaires qui alimentent en énergie renouvelable quatre moteurs de 17,5 CV, soit à peu près deux fois la puissance d'une 2CV6. Il est hélas aujourd'hui bloqué à Hawaï dans le cadre de son tour du monde commencé en mars 2015.

C'est aussi l'aboutissement de 16 ans de travail, repoussant les limites de la technologie et nécessitant aussi d'inventer des nouvelles solutions notamment dans le stockage de l'énergie. Le jour, les cellules solaires rechargent les batteries au lithium de 633 kg qui permettent à l'appareil de voler la nuit et d'avoir ainsi une autonomie quasi illimitée. Cet avion utilise également des matériaux composites sources de légèreté extrême permettant de réduire les besoins énergétiques.



Source : www.info.solarimpulse.com

Le saviez-vous ?

Énergie grise / énergie verte, quelles différences ?

L'énergie grise

On évoque souvent l'énergie grise pour démontrer que l'impact sur l'environnement d'un produit ou d'un matériau ne se limite pas à ce qui le compose. En effet, l'énergie grise désigne l'énergie qui ne se voit pas, qui est incluse dans le matériau.

Elle correspond donc à la quantité d'énergie nécessaire pour produire un bien industriel ou un matériau (ordinateur, téléphone...).

Elle est présente à différents niveaux :

- lors de la conception du produit ou du matériau ;
- au moment de l'extraction des matières premières ;
- au moment du transport de ces matières premières ;
- lors de la transformation des matières premières et de la fabrication du produit fini ;
- au moment de la commercialisation du service ;
- à l'usage du produit ou lors de la mise en œuvre du matériau ;
- au moment du recyclage.

L'énergie verte

Source : www.energem-leblog.com

L'électricité dite verte est produite à partir d'une source renouvelable. Cela comprend, à l'heure actuelle, l'énergie solaire, éolienne (terrestre ou maritime), marémotrice ou hydraulique (majoritaire en France parmi les sources renouvelables), la géothermie, la biomasse.



Les fournisseurs d'électricité proposent des offres 100 % vertes ou partiellement vertes pour couvrir tout ou partie des besoins des clients. Le fait de mettre à disposition une offre verte ne signifie pas que 100 % de l'énergie du fournisseur est d'origine renouvelable. Cela indique que le fournisseur peut prouver qu'il achète des sources d'électricité renouvelable et que cette part d'énergie est allouée à ses clients.

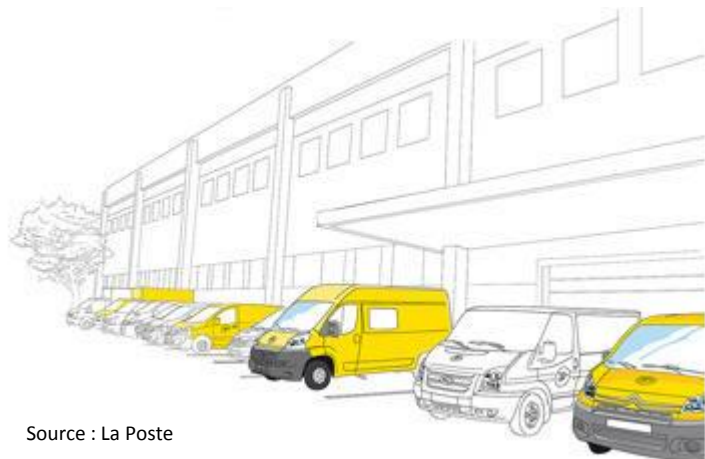
Les offres d'électricité verte permettent de booster la production d'énergies renouvelables et de baisser les émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises qui s'engagent dans ce dispositif peuvent ainsi communiquer sur leur démarche RSE.

Idées reçues :

Que faire de vos voitures d'entreprise non utilisées ?

Certaines entreprises proposent à la location les véhicules professionnels inutilisés, sur des laps de temps identifiés, afin d'en faire profiter d'autres salariés. C'est le principe du service d'autopartage interne.

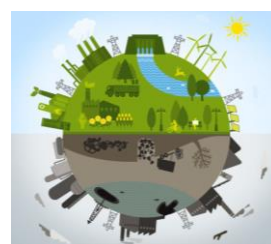
Une expérimentation est en cours à La Poste et témoigne de la volonté du Groupe de s'inscrire dans une tendance forte, celle du développement de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie collaborative, fondées sur le partage et la mutualisation de l'usage. Très sensibilisée à la problématique et disposant de la première flotte de véhicules en



Source : La Poste

France – qui représente un poste de coût majeur –, La Poste a initié le projet de Voiture Postale. Le concept est simple. La Poste dispose de véhicules le plus souvent inutilisés l'après-midi et une partie du week-end, ce qui pouvait entraîner le prêt informel de véhicules entre salariés. Elle a vu là l'opportunité, voire la nécessité, de formaliser une pratique déjà en vigueur afin de l'encadrer, de la sécuriser et de garantir une plus grande équité. Si l'on ajoute à cela les déménagements de postiers effectués sans recours à un prestataire – 10 000 à 15 000 déménagements chaque année à moins de 200 kilomètres – avec un besoin moyen de 20 m³, il était naturel de penser que de nombreux postiers pourraient être intéressés par une location occasionnelle de véhicule. Si l'expérimentation s'avère concluante, ce sont a minima plus de 1 000 véhicules qui pourraient, à terme, être proposés à la location, et cette fois à l'ensemble des 260 000 collaborateurs du Groupe. Le dispositif permettra alors d'améliorer significativement la rentabilité des véhicules pour La Poste, tout en offrant un véritable service aux postiers.

Trucs & Astuces : L'économie circulaire : arrêtons d'en parler, entrons dans la boucle !



Source : www.casabee.eu

Selon le cabinet McKinsey, l'économie circulaire permettrait de réaliser une économie nette minimale de 380 milliards de dollars par an en matières premières en Europe.

Source : étude 2013 pour la Fondation Ellen Mac Arthur

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers



Source : ADEME

La loi sur la transition énergétique adoptée cet été comprend un volet sur l'économie circulaire. L'économie circulaire, c'est oublier la notion de possession pour se concentrer sur l'usage.

Avant, lorsqu'on souhaitait louer un véhicule (auto, deux-roues motorisé ou vélo), on devait s'adresser à un loueur professionnel (Hertz, Europcar, etc.). Mais ça, c'était avant...

Après Vélib' et Autolib', on attendait Scootlib, mort dans l'œuf. Scootlib est mort, vive Cityscoot !

Exclusivement parisien pour le moment, Cityscoot est actuellement en phase de test. Peut-être les avez-vous croisés dans le parking Vinci à la Défense ? Dès le début de l'année 2016, une flotte de 1 000 scooters Govec attendra ses conducteurs d'un jour dans les parkings Vinci.

Cityscoot, comment ça marche ?

Il s'agit d'un libre-service intégral, l'utilisateur pourra terminer sa location à l'endroit précis où il le désire dans un endroit prédéfini. Un casque est fourni avec chaque véhicule (ainsi qu'une charlotte jetable pour des raisons d'hygiène).

Les scooters sont équipés d'un système de géolocalisation permettant de les repérer grâce à une application smartphone dédiée. Sans clé, ils se déverrouillent à partir d'un code reçu par sms. Le tarif est unique : 3 € par tranche de 15 minutes ; vous avez le choix entre deux formules d'abonnement (gratuite et premium).

Si l'offre se distingue ici en étant proposée par une entreprise privée (soutenue par la ville de Paris), le fait qu'un même véhicule réponde aux besoins de multiples utilisateurs correspond à une démarche écologique et responsable (moins de véhicules fabriqués, moins de pollution de l'espace urbain).

Vous n'êtes pas adepte des deux roues ?

Qu'à cela ne tienne, le partage de véhicule existe aussi pour les autos : OuiCar, la start-up de location de véhicule entre particuliers, créée en 2009, prend son essor et attire les capitaux de la SnCF qui devient majoritaire à hauteur de 75 %. Un investissement qui en dit long sur le potentiel de cette solution de partage.

Citons également le réseau Citiz (basé à Strasbourg), complètement dans la mouvance de l'ESS (économie sociale et solidaire) puisqu'organisé sous la forme de coopérative (les véhicules appartiennent aux sociétaires de la coopérative qui les utilisent localement). Citiz, ce sont 15 structures pour 18 000 utilisateurs, 800 voitures dans 80 villes françaises. On estime que le réseau Citiz épargne plus de 7 200 voitures aux centres villes. Un élément de lutte indiscutable contre le réchauffement climatique et un pas de plus vers la transition énergétique !

Quand on sait que le **partage d'une voiture remplace 9 voitures individuelles**, pas de doute, on sait que c'est bon pour la planète et pour notre qualité de vie à tous. Moins de voitures en ville permet à la fois de réduire les émissions polluantes mais aussi de regagner de l'espace sur le stationnement en milieu urbain.

Économique, cette alternative dispense l'entreprise des frais fixes liés à la gestion d'une flotte automobile ; on ne paie que l'usage réel.

Les déplacements dans le cadre professionnel ou privé figurent parmi les éléments majeurs de génération de carbone. Alors si dans votre entreprise certains salariés se déplacent de manière occasionnelle, si vous voulez faire des économies, vous simplifier la vie et devenir un entrepreneur responsable, de multiples solutions s'offrent à vous. Prêt à rentrer dans la boucle vertueuse ?

En savoir plus :

[L'Ademe](#) : expertise sur l'économie circulaire

[Institut de l'économie circulaire](#)

[Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie](#) : économie circulaire

[L'économie circulaire : du consommateur à l'utilisateur](#) : animation réalisée par la fondation Ellen MacArthur

[Cityscoot](#) : naissance d'un libre-service inédit de mobilité électrique et connectée
[Réseau Citiz](#) : les voitures qui changent la ville

Évènements / Agenda



- Du 20 au 22 novembre : **World forum : Forum mondial de l'économie responsable**
- Du 21 au 29 novembre : **Semaine européenne de la réduction des déchets**
- Du 30 novembre au 11 décembre : **Cop 21 « Paris 2015 »**



Retrouvez l'ensemble de nos publications concernant le Développement Responsable sur notre site.

Comité de Rédaction et Atelier Développement Responsable du Sncd :

L'équipe est constituée de Laurence HULIN de La Poste, branche numérique, Virginie FILLION- DELETTE de Culture Papier, Anne BERIOT-CAYLA du Sncd et Franck DREYER de REED DATA.

Et pourquoi pas vous demain ?

Vous souhaitez réagir, témoigner, vous investir sur le Développement Responsable : Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous !

